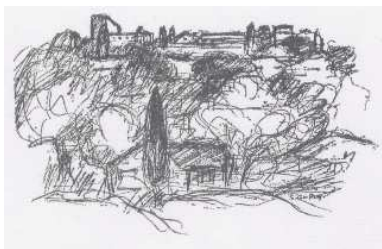


ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE



Aménagement des abords du château de Villevieille : l'avis de l'A.S.S.V.

11 octobre 2008

Il y a une quinzaine de jours, la phase finale de rénovation des rues du château et de l'horloge a débuté après que la municipalité en ait préalablement informé l'ensemble des riverains.

Ceux-ci ont cependant découvert que des travaux d'aménagement avaient également été entrepris autour du château le même jour.

Ce projet d'aménagement des abords du château avait été présenté succinctement dans le bulletin de la municipalité du mois de décembre 2007 mais n'avait fait l'objet d'aucune information depuis.

La population, comme l'ASSV, auraient pu être consultées avant que le projet ne soit engagé, ou a minima qu'une présentation en ait été faite... Cela s'est pourtant déjà passé pour d'autres projets de voirie de la commune pour lesquels les habitants concernés ont été questionnés : n'y aurait-il pas là une attitude singulière vis-à-vis de la population du vieux village ?

Les travaux engagés au pied du château ont consisté à la mise en place de trottoirs sur l'allée qui rejoint la rampe des aires à la vieille route, le long du mur de soutènement qui domine le fer à cheval et le long de la terrasse et des remparts du château.

A la suite des nombreuses réactions des riverains, les travaux ont été stoppés, puis une modification a été entreprise le 10 octobre dernier: une partie des bordures de trottoirs a été défaite et déplacée et la pose des trottoirs a repris. Tout ce remue-ménage aurait probablement pu être évité si des explications avaient été données au préalable...

Néanmoins, l'ASSV ne peut que partager les objectifs de la municipalité qui viseraient d'une part à empêcher le stationnement des véhicules le long des remparts entre la rue du château et la rampe des aires, et d'autre part à sécuriser la circulation des piétons dans cette zone.

En effet, le stationnement de nombreuses automobiles n'est pas de nature à mettre en valeur ce site : n'y a-t-on pas vu des véhicules de toute sorte immobilisés et entreposés là pendant des mois, ce qui n'est pas du meilleur effet devant un site classé ? La mise en place de l'aménagement sous le rempart au gauche de la rue du château est satisfaisante de ce point de vue.

De plus, les piétons qui viennent profiter du panorama ou qui passent simplement là ne sont pas en sécurité, du fait du stationnement sauvage des voitures le long des murs et murets et de la vitesse excessive des nombreux véhicules en circulation.

En revanche, l'ASSV ne partage pas véritablement les moyens mis en œuvre pour satisfaire ces deux objectifs.

En effet, la pose de trottoirs hauts pour prévenir le stationnement à cheval des automobiles ne constitue pas le choix le plus judicieux du point de vue esthétique.

D'une part, cette hauteur dénature et déséquilibre les murs anciens, notamment le muret qui domine le Fer à Cheval, qui est visuellement « écrasé » par le trottoir.

D'autre part, les matériaux choisis pour les bordures de trottoirs, des blocs de béton coulés « façon pierre » mais recouverts d'une sorte d'enduit de couleur, ne risquent pas de présenter toutes les garanties de tenue dans le temps.

Du strict point de vue paysager, il aurait été plus judicieux de privilégier d'autres équipements, comme cela se pratique dans d'autres rénovations de villages qui évitent la mise en place de trottoirs.

Les passages pour les piétons et les aires interdites aux automobiles auraient pu par exemple se faire sur le même modèle que les aménagements du Fer à cheval (petits murets bas en pierre assortis aux murs alentours).

Une autre possibilité aurait pu consister à délimiter les « zones piétons » avec un revêtement différent et sans différence de hauteur, la chaussée automobile étant séparée des passages pour les piétons (comme cela a été fait sur la rampe des aires) par une rigole reprenant les mêmes matériaux que ceux qui ont été posés rues du château et de l'horloge, ce qui aurait donné une certaine unité pour l'ensemble des aménagements.

En dernier lieu, l'installation de jardinières pour les parties suffisamment larges, comme devant la mairie, ou encore de bornes en fer (voire de barrières) pour les parties plus étroites, aurait probablement donné un meilleur effet esthétique en présentant de plus l'avantage d'être déplaçables ou démontables.

Exemples de bornes ou barrières (les bornes étant préférables aux barrières):



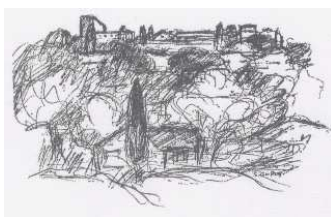
En conclusion...

L'ASSV peut comprendre la difficulté de la municipalité à concilier des enjeux diverses voire opposés, entre organisation du stationnement, demandes ou desiderata des riverains, préservation du site... mais il ne nous semble pas que l'installation de trottoirs soit une solution idéale, d'autant qu'elle pourrait être étendue tout autour du centre ancien. C'est d'ailleurs rarement cette option qui a été retenue dans les rénovations d'autres villages.

Il n'est de plus pas assuré que cet aménagement n'interdise efficacement le stationnement comme en témoignent déjà les nombreuses voitures déjà garées le long des trottoirs en travaux. Pourra-t-on finalement atteindre cet objectif sans une adhésion de la population et la mise en place de solutions de stationnement satisfaisantes ? Le parking prévu sur la Place des aires devrait vraisemblablement pallier une partie du problème, à condition de ne plus servir de dépôt de matériaux ou autres gravats et de bénéficier d'un minimum d'aménagement paysager.

La réfection des rues du château et de l'horloge en voie d'achèvement après de nombreux mois de travaux semble présager une issue satisfaisante (sous réserve du résultat final une fois la réhabilitation des placettes et des « portes » terminée).

Il sera toutefois nécessaire de veiller à ce que l'ensemble des travaux actuels, comme les futurs, conservent une certaine unité du point de vue esthétique et au niveau des matériaux utilisés.



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE

Les Voûtes - 10, rue de la Coustourelle - 30250 VILLEVIEILLE - Tél : 04.66.80.24.65.

site Internet de l'association : www.assv-villevieille.com